

**Quelle politique d'intégration économique de l'Afrique  
A l'heure de la mondialisation**

Dr. Chaib Baghdad\*  
Université de Tlemcen-Algerie

**ملخص**

تميز الاقتصاد العالمي منذ انحيار الانظمة الموجهة باعادة هيكلة لعالم الاقتصاد والمال على أساس مبادئ الاقتصاد والتبادل الحر وبما يتفق وسياسات القوى الاقتصادية الكبرى. لذا نرى تسارع للاتفاقيات التجارية والمالية بين الدول من أجل ضمان مكانة وموقع على مختلف الأسواق الاقتصادية العالمية. وما يجب معرفته ايضا هو الانطلاقة الخجولة لاقتصاد الافريقي باختيار طريق النمو باعتبار انه حقق في السنوات الأخيرة خمسة بالمائة وهو أعلى مستوى خلا هذه العشرية، بعد ما مر بمرحلة انخفاض نمو مقلقة أنتجت ظواهر خطيرة ( النزاعات، المجاعة، الفقر والأوبئة،...).

لكن بعض الملاحظين يرون بأنهم يتحقق بعد أي شيء، وهذا لان القارة مازالت تعاني من الأمراض الاقتصادية مقارنة بالقارات الأخرى. وتحتاج الى سياسة أكثر خصوصية وموائمة لادماجها في الاقتصاد العالمي وتقليص الفوارق، لكن السؤال المطروح أي نوع من السياسة والاستراتيجية الاقتصادية يمكن اعتمادها في ظل ظروف العولمة والكونية؟

**Introduction :**

L'économie mondiale se distingue, depuis la chute des régimes centralisés et planifiés, par une restructuration du monde économique et financier selon les principes d'une économie libérale et marchande, et selon les politiques adoptées par les grandes puissances économiques.

De ce fait, on assiste à une accélération des accords commerciaux et financiers entre les Etats, afin de s'assurer une place et position au sein des différents marchés économiques mondiaux.

Ainsi, les échanges mondiaux, qui représentaient 10 à 12% de la richesse mondiale, à la fin des années 1960, représentent 24% au

---

\*Maître de Conférences à l'université de Tlemcen-Algerie Email:

[b\\_chaib@netcourrier.com](mailto:b_chaib@netcourrier.com)

début des années 2000, ce qui explique l'essor du commerce mondial, facilité, il faut le dire, par la libéralisation du commerce extérieur et la réduction des mesures protectionnistes sur les échanges des biens, marchandises et services.

On considère, pour notre part, que toute politique d'insertion et d'intégration à l'économie internationale implique les conditions suivantes :

- 1) Une ressource humaine appropriée, adaptée et plus flexible face aux changements (parfois imprévisibles) des marchés mondiaux.
- 2) Une gouvernance économique, définie selon les contraintes, les spécificités et les atouts relevés.
- 3) Une disponibilité des moyens adéquats, à savoir, les infrastructures, une économie de savoir, des investissements de tous types,...

Il faut savoir que l'économie africaine commence à reprendre (timidement) le chemin de la croissance puisque le taux de croissance a atteint, ces dernières années, 5%, son plus haut niveau depuis des décennies, après avoir traversé une décroissance inquiétante et qui a laissé place à des phénomènes néfastes (conflits, famine, pauvreté, épidémies,...).

Nonobstant les différences de croissance et développement entre les régions de ce continent (Afrique du Nord, Afrique Centrale, Afrique Orientale, Ouest-Afrique et Afrique Australe), l'optimisme reste de rigueur concernant la poursuite de cet élan de croissance, malgré les fortes probabilités que certaines contraintes peuvent surgir à tout moment.

Néanmoins, certains observateurs font remarquer que rien n'est gagné pour le moment, puisque ce continent souffre encore des fléaux économiques, si l'on compare aux autres continents, et nécessite une politique plus appropriée et conforme pour une insertion à l'économie mondiale et réduire ces disparités, mais de quelle type de politique et stratégie économique sera-t-il question dans le contexte de la mondialisation et la globalisation ?

### **I. Quelques lectures sur le concept de l'intégration économique**

On admet que l'intégration économique s'est développée au cours des dernières décennies d'une manière fulgurante et élargie, notamment par le fait de la mondialisation de l'économie et une prolifération des accords commerciaux, qui ont abouti à une reconfiguration de l'économie internationale.

Ainsi, il est question, de nos jours, d'une globalisation des marchés (marché des biens et services, des capitaux, et de l'emploi) pour pouvoir se permettre une insertion à l'économie mondiale, sans

trop de coûts ni de risques, mais avec le plus d'opportunités et de gains possibles.

Aussi, les théories concernant la mondialisation intègrent trois dimensions fondamentales :

- 1) La mobilité des capitaux.
- 2) La mobilité des hommes.
- 3) La mobilité de la technologie.

La disparition du régime centralisé et planifié a laissé place à une certaine remodelation du système économique mondial qui doit prendre en considération la redistribution des cartes entre les Etats, les continents, les régions et aussi la civilisation.

Dans une certaine introduction<sup>1</sup>, il est cité que « les processus d'intégration économique se différencient par leur degré d'institutionnalisation, par leur intensité, par leur rythme, par leur approfondissement et/ou leur élargissement ».

Tiré d'une synthèse très convergente, le nouvel ordre économique international est plus conçu selon les préceptes de l'économie libérale, qui tente de rallier les autres économies réticentes, maintenant que le système planifié a disparu (du moins sur le plan économique, car certaines mentalités restent accrochées aux idées socialistes), ce qui signifie une nécessaire adaptation aux principes des économies libérales pour ne pas se laisser trainer trop sur la question de la croissance et développement économique.

La naissance d'un monde économique, réparti selon les trois principaux pôles (Amérique du Nord, Union Européenne et l'Asie de l'Est), a donné lieu à un marché mondial, plus tourné et orienté vers une intégration via le marché plus que les institutions et une domination d'une économie triadique à la recherche de plus de gains, de productivité et rentabilité, pour renforcer plus des assises et des parts sur les marchés économiques.

Un des traits de la mondialisation, qui nous permettra de mieux saisir l'intérêt du débat sur l'intégration économique, réside dans l'amplification et floraison des échanges commerciaux et les formidables flux du commerce, tant au niveau des exportations que des importations, puisqu'il a été enregistré une croissance (en volume) des exportations de l'ordre de 10% en 2007, contre 7% en 2005, accusant quand même un léger recul en 2008 et 2009, conséquence de la crise financière mondiale, de même que pour les capitaux et les transferts de technologie, ce qui a boosté plus les dimensions du commerce international et confirmer la suprématie des économies marchandes.

---

Ce nouvel ordre économique international nous enseigne une reconfiguration des activités commerciales à travers le monde, et une stratégie tripolaire concentré autour de :

- 1) L'A.L.E.N.A pour l'Amérique du Nord.
- 2) L'A.S.E.A.N pour les pays de l'Asie de l'Est.
- 3) L'U.E pour les pays de l'Europe de l'Ouest.

Cela signifie que tous les partenaires économiques, qui s'intéressent à une maximisation de leurs profits et gains financiers substantiels et pour rentabiliser leurs parts dans les circuits du commerce international, doivent adopter, désormais, une ligne de conduite qui soit plus conforme aux normes établies par cette nouvelle configuration géostratégique.

Pour une meilleure approche sur le concept de l'intégration économique, certains spécialistes en la matière, à l'instar de P.HUGON, J.M.SIROËN, F.BOURGUIGNON, D.RODRIK, B.BALASSA, et autres, insistent sur les différentes modes d'insertion à l'environnement international, à l'exemple de :

- a) Le degré d'ouverture économique, calculé souvent selon le rapport des exportations et importations par rapport au produit intérieur brut.
- b) Les dotations factorielles et les disponibilités des facteurs de production, tant en termes de quantité, qualité que des coûts et les prix appliqués.
- c) Les indices de spécialisation qui traduisent les méthodes appliquées par les entreprises économiques locales dans leur processus de production et fabrication.
- d) Les degrés d'instabilité et résilience qui minent les démarches et procédures en vue de concrétiser la construction d'une économie vouée vers des taux de croissance plus prononcée et durable.
- e) Les transferts nets extérieurs qui indiquent le taux des flux financiers vers les marchés financiers domestiques et leur implication dans les programmes de financement de l'économie domestique.

Les approches théoriques récentes nous apprennent que la question de l'intégration économique prend les formes suivantes :

**1) L'intégration libérale par le marché :** Il s'agit d'un principe cher aux libéraux et classiques, à savoir la recherche d'une optimalité des profits et gains, par le biais des politiques de diversification et internalisation, dans le but évident et compréhensible d'écouler un maximum des marchandises et services au niveau des nouveaux marchés.

Cette intégration est notamment perçue à travers les stratégies et comportements de délocalisation/relocalisation, largement répandues

---

par les firmes multinationales, en tenant compte des **coûts de production, du marché et la concurrence.**

**L'intégration volontariste par le plan :** Dans cette forme, l'Etat, à travers des politiques économiques bien appropriées et adaptées, tente une symétrie et synergie avec les différents partenaires, pour aboutir à un consensus global sur le thème de l'intégration et de bien comprendre les conséquences et autres implications.

Plusieurs auteurs se sont penchés sur ce type d'intégration, à l'instar de KEBADJIAN (1999), KRUGMAN et VENABLES (1995), C.A.MICHALET (2001), GABAS et HUGON (2001), pour faire bien comprendre que l'intégration économique suscite une implication directe et prononcée des différents partenaires, acteurs et marchés, au niveau local, pour connaître les conséquences qui peuvent en découler, et les responsabilités engagées de chacun, pas seulement l'Etat.

**2) L'intégration institutionnelle :** Ce type d'intégration fait appel à un système de règles et de pratiques entre tous les acteurs publics et privés, pour parachever le processus institutionnel, tellement fondamental pour accélérer le rythme d'intégration économique.

Là encore, des spécialistes sur cette question (D.NORTH, WILLIAMSON,...) expliquent, remarquablement, la liaison avec l'idée d'intégration, à travers la coordination entre les politiques économiques, prônées et élaborées par l'Etat, et les objectifs tracés d'une manière consensuelle.

**3) L'intégration de convergence économique :** Cette forme d'intégration insiste sur une nécessaire convergence basée sur des intérêts économiques réciproques, afin de réduire les éventuelles rivalités politiques qui peuvent exister (et elles sont fort nombreuses dans les pays en développement), et aboutir à une sécurisation et garantie recommandée et exigée, et rendre le pays concerné plus attractif.

Selon une analyse effectuée<sup>ii</sup>, on peut notamment discuter de **l'attractivité réelle** (les différences des coûts, les avantages institutionnels, l'efficacité des marchés économiques existants,...) et **l'attractivité artificielle** (les avantages fiscaux, les subventions accordées, un traitement plus favorable et souple de l'administration locale,...).

**4) L'intégration selon une conception industrielle :** Cette forme d'intégration, qui semble plus discutée et débattue au niveau des cercles à l'échelle mondiale, se concentre plutôt sur :

a) Les comportements des firmes.

- b) L'organisation des réseaux.
- c) Une division régionale et internationale de travail.
- d) L'internalisation des échanges.

Une autre étude<sup>iii</sup> explique que les effets d'une intégration, basée particulièrement sur la spécialisation et le savoir-faire industriel, peuvent influencer les principaux mouvements des facteurs de production, à l'exemple des plus connus comme le capital, le travail et la technologie.

Pour BALASSA (Balassa, 1961)<sup>iv</sup>, l'intégration économique représente une unification des politiques monétaires, fiscales, économiques et sociales, et aussi l'instauration d'une autorité dont les décisions sont des obligations pour les Etats membres.

On ne peut continuer à débattre sur le thème de l'intégration économique sans expliquer aussi le phénomène de la régionalisation qui est en train de prendre d'autres dimensions, puisque l'O.M.C a recensé, en 2002 plus de 114 accords régionaux depuis 1990, confirmant ainsi toute l'importance que les nations accordent à cette thématique, après la chute du système de la planification économique et les bouleversements observés sur le plan des relations économiques internationales, et surtout dans un souci de s'intégrer au niveau des nations les plus avancées possibles.

**Le tableau suivant est plus illustratif sur cette question :**

Accords entre trois pays au moins	23%
Accords bilatéraux avec l'Union Européenne	20%
Accords bilatéraux avec l'A.E.L.E	10%
Accords bilatéraux avec les U.S.A	3%
Autres accords bilatéraux	44%

*Source : Les documents du F.M.I, 2000.*

Ainsi, ce type d'accords préférentiels se distingue, généralement, par les formes suivantes :

- 1) Le Libre-Echange : où on discute principalement de la nécessité de supprimer les tarifs douaniers et commerciaux dans un souci d'élargir et faciliter les échanges économiques et commerciaux.
- 2) Le Nash-Equilibrium : où on discute de l'alignement des tarifs selon les normes internationales reconnues, pour mieux trouver un terrain d'entente entre les différents partenaires.
- 3) La Zone de Libre-échange : elle représente la forme la plus répandue où les partenaires s'entendent sur les méthodes de réduction et suppression progressive des barrières et entraves

commerciales et sur un accord sur les échanges commerciaux adaptés selon les principes de l'école classique (plus particulièrement les idées de Ricardo sur les avantages comparatifs).

4) L'Union Douanière : c'est une forme d'accord où les partenaires s'entendent et se mettent d'accord pour appliquer un tarif commun.

On peut lire chez C.DEBLOCK<sup>v</sup> que « la multiplication des accords et le lancement des grandes initiatives régionales ont fait resurgir, dans les années 1990, le spectre d'une nouvelle division du monde en bloc rivaux ».

On comprend, ainsi, que l'intégration économique peut contribuer à une ouverture et une libéralisation des marchés et le renforcement de la gouvernance mondiale (Baldwin, 1995), à travers notamment :

- a) L'intégration commerciale.
- b) L'intégration financière et monétaire.
- c) L'intégration productive.
- d) L'intégration coopérative.
- e) L'intégration institutionnelle.
- f) L'intégration politique.
- g) L'intégration environnementale.

La question de l'intégration économique n'est pas juste un sujet de recherche ou de débat théorique, mais il devient, au fil du temps, une préoccupation permanente du moment qu'on vit une reformulation du phénomène de la mondialisation et la globalisation, particulièrement dans un contexte où la plupart des pays se débattent encore dans quelques problèmes et essaient de réfléchir à une insertion à l'économie mondiale, sans que cela ne remette en cause leur processus de développement, déjà entamé et mis en œuvre pour précisément régler les cas pendants, en pensant surtout sur la soutenabilité et durabilité d'un tel processus.

## **II. Un état des lieux de l'Economie Africaine**

En se référant sur les différents rapports établis par le Fonds Monétaire et la Banque Mondiale, l'économie africaine traverse une phase de redressement économique appréciable (economic recovery) depuis un certain temps, qui touche pratiquement toutes les nations de cet immense continent, mais si cette ferveur s'est un peu apaisée depuis la crise financière mondiale.

Il faut savoir que le taux de croissance de l'Afrique, pendant la période 1980 /1995 est resté inférieur à celui du reste du monde, en s'établissant à un taux compris entre 2 et 4%, ce qui peut paraître, paradoxalement, comme un bon chiffre par rapport aux phases précédentes, et qui est largement expliqué par les bonnes

---

performances macro-économiques, elles-mêmes dues aux effets et impacts des programmes d'ajustement structurels, mis en place au cours des années 1980.

Il faut attendre les années 2000 pour observer une évolution (relativement) positive de cette économie, puisque le taux affiché a dépassé le reste du monde, relativement moins que les pays asiatiques émergents.

Aussi, on doit signaler que le continent africain se distingue par des différences de croissance économique d'une région à une autre, puisque l'Afrique Centrale a connu une plus forte accélération du taux de croissance, alors que l'Afrique de l'Est affichait un taux stable pendant une certaine période, ce qui n'est pas le cas pour les pays de l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique Australe, qui ont connu une baisse de taux de croissance.

Globalement, le continent africain s'est redressé, d'une façon inattendue et fort remarquable, avec un taux moyen de croissance de son P.I.B de l'ordre de 5 à 6%, ce qui semble très flatteur, au vu des périodes dramatiques vécues par cette région, à l'exemple de la pauvreté, de la famine, des maladies, et sans oublier les éternels conflits (le plus souvent armés et meurtris).

Citant P.HUGON (Hugon, 2006)<sup>vi</sup>, on peut comprendre que les économies africaines connaissent des tendances selon la valorisation de la rente, étant donné que la majorité de ces économies dépendent sur une économie de plantation ou minière.

Le dernier rapport sur les perspectives de l'Afrique indique des **tendances positives** de l'économie africaine, en se référant aux dernières évolutions du taux de croissance (en moyenne de 5 à 6% durant la dernière décennie), ce qui peut expliquer que l'économie africaine n'est pas restée en marge de la croissance économique mondiale et a su tirer profit de certains changements et bouleversements opérés au niveau des marchés internationaux.

La mise en veilleuse des économies africaines, depuis une longue période, semble se dissiper en faveur de la reconnaissance que le retard économique ne peut qu'enfoncer encore plus vers des impasses et des situations plus désastreuses et provoquer un séisme économique qui sera difficile à combler et surmonter, étant donné les faibles capacités de la plupart des pays concernés.



Pour l'année 2007, on a pu relever les indications suivantes :

Population (milliers)	<b>963.680</b>
Superficie (milliers de Km <sup>2</sup> )	<b>30.323</b>
Densité de population (Population/Km <sup>2</sup> )	<b>32</b>
Produit Intérieur Brut (millions \$, prix constants 2000)	<b>817.577</b>
Produit Intérieur Brut/Habitant (prix constants, \$)	<b>848</b>
Taux d croissance du P.I.B (moyenne annuelle 1999/2007)	<b>4,7</b>

Source : Rapport sur l'Afrique, Fonds monétaire, 2007.

Evidemment, on ne peut occulter le fait certaines disparités existent entre certains pays, selon les données fournies, puisque si l'Afrique du Sud affiche un revenu individuel de 3675\$, l'Algérie de 2154\$, des pays comme le Libéria, avec un revenu de 130\$, et le Sao Tomé de 66\$, comme exemple, continuent d'accuser des contre-performances économiques et vivent, quotidiennement, des cas de détresse humaine, ce qui les classe parmi les pays les plus pauvres de la planète.

Revenant au taux de croissance économique, le continent africain a enregistré un taux oscillant entre 3,3% en 1999, 3,5% en 2002, se permettant même d'atteindre un taux de 5,9% en 2006, avec un prévisible recul jusqu'un taux ne dépassant pas 2% (pour les raisons que tout le monde connaît).

Dans ce sens, M.MACHRAFI (Machrafi, 2008) <sup>vii</sup>relève que les taux de croissance positifs ont été le fait des pays producteurs de pétrole, qui ont su profiter des augmentations fulgurantes des prix au niveau des marchés mondiaux, atteignant un pic de 140\$ en 2007.

Un consensus s'est dégagé et formé autour de l'idée que les interventions du F.M.I, par le biais des programmes d'ajustement structurel, ont porté leurs fruits, malgré les impacts négatifs subis par les populations et les retombées négatives sur le plan social (effets naturels lors d'une transition économique).

On peut citer, à titre d'exemple sur les retombées positives des P.A.S, la baisse du taux de l'inflation qui s'est situé en dessous de 10% durant la période entre 2006 et 2009, à un moment où les prix mondiaux ont flambé, y compris ceux des produits alimentaires (les plus largement consommés par les populations africaines).

---

Le fait que les économies africaines se distinguent par des économies de rente (exportation des hydrocarbures pour les uns, des produits agricoles et produits manufacturés pour d'autres) se traduit, le plus souvent, par une exposition à des effets et conséquences, qui soient soit bénéfiques dans le cadre d'une hausse des prix des exportations, soit catastrophiques dans le cadre d'une baisse de ces prix, du fait que ces pays ne maîtrisent, nullement, les fluctuations des marchés internationaux.

Ceci explique l'éventualité que ce continent ne peut tabler que sur un taux proche de 2% pour l'année 2009, d'après les prévisions de la Banque Africaine du Développement, qui prévoient un déclin des exportations africaines de 7% et une hausse des importations de 5%, aboutissant ainsi à un logique déficit commercial.

D'autre part, l'enregistrement d'un excédent budgétaire de 1,8% en 2008 pourra, fort probablement, se transformer en déficit budgétaire de 5% en 2009, de même que l'excédent du compte courant de 3% pourra se transformer en déficit de 4,4% au cours des mêmes années.

La conclusion de ce rapport est fort édifiante: « These deficits coupled with reduced resources to close financing gaps, weaken the continent's capacity to sustain macro-economic stability and undermine growth recovery ».

Une autre conséquence fâcheuse de la crise financière de 2007 se résume à travers la baisse des Investissements Directs Etrangers (les I.D.E) qui sera de l'ordre de 18% en 2009, passant ainsi de 62 milliards \$ à environ 51 milliards \$, ce qui accentuera plus les difficultés des secteurs économiques (particulièrement le secteur privé), ainsi que les portefeuilles qui ont subi une baisse de 62%, passant de 16 milliards \$ à 6 milliards \$.

Tout cela ne déroge pas à la règle et la logique s'agissant des économies rentières, comme cela est très largement analysé par les économistes en développement, et parfaitement relayés par les différents organismes internationaux, à l'instar du C.N.U.C.E.D.

D'autant plus que selon Y.YANG et S.GUPTA (Yang et Gupta, 2007)<sup>viii</sup>, les économies africaines se manifestent par des petites tailles de marché et des coûts commerciaux très élevés, ce qui handicapent sérieusement les chances de réduction des risques liés aux chocs externes.

En termes de répartition géographique, l'Afrique Centrale connaît un regain de croissance économique plus consistant et

robuste que les autres régions, en tirant profit d'un climat économique plus favorable pour la relance des activités économiques, ce qui résulte vers une réalisation d'un taux de progression économique dépassant les 8%.

Dans le même registre, l'Afrique Orientale a progressé de 7% en termes du Produit Intérieur Brut (en 2004), malgré quelques contraintes dues aux conditions climatiques et sécuritaires qui ont freiné cet élan engagé depuis, et qui ont miné les espoirs de relance économique, exprimés à plusieurs reprises par les décideurs économiques.

La région de l'Afrique du Nord a exploité les tendances positives des marchés pétroliers depuis 2007 pour se replacer dans la course à la croissance économique, mais cela demeure très relatif par rapport aux autres régions africaines, qui ont marqué des pas sur plusieurs fronts (à l'instar du commerce, des finances, tourisme, services,...).

Par contre, la région Ouest-Africaine n'a pas pu suivre le même rythme de croissance, pour des raisons beaucoup plus sécuritaires que d'autres (à l'exemple du Nigéria, de la Côte-d'Ivoire), et cela malgré un climat favorable pour l'atteinte d'un niveau appréciable de croissance économique.

Enfin, il faut signaler aussi les progrès enregistrés par les pays de l'Afrique Australe, qui ont profité de l'embellie des cours au niveau des marchés internationaux (cours pétroliers, cours des produits agricoles, des produits métaux,...), qui a fait passer le taux de croissance économique de 2% en 2003 à 4% en 2005.

Encore une fois, M.MACHRAFI<sup>x</sup> nous fait rappeler que cette croissance économique enregistrée, pratiquement, par toutes les régions de l'Afrique demeure, encore, insuffisante pour réaliser les objectifs tracés du Millénaire<sup>x</sup> pour l'année 2015.

En effet, si on peut considérer que l'Afrique a, certes, réalisé de bonnes performances macro-économiques, notamment grâce aux effets des programmes d'ajustement structurel, les bonnes tenues des marchés internationaux, ainsi que la discipline et la rigueur des dirigeants concernés, les conditions sociales, par contre, demeurent largement inférieures des normes internationales ;

Discutant de la pauvreté, il faut savoir que près de trois milliards de personnes, dans le monde, ne survivent qu'avec moins

---

de deux dollars par jour, dont quelques 500 millions qui proviennent d'Afrique.

Parmi ces cinq cents millions de personnes, près de 320 millions de gens vivent dans une pauvreté extrême (un dollar par jour), ce qui laisse présager les multiples difficultés rencontrées pour les soins, la nourriture, l'éducation, et bases élémentaires de vie décente.

Ainsi, sur les 50 pays recensés comme les plus pauvres de la planète, et en se basant sur l'indice du développement humain (récemment mis en place par le P.N.U.D), 33 pays sont situés en Afrique sub-saharienne, classant cette partie du monde comme la plus nécessiteuse en termes de développement et de croissance.

Dans ce sens, J.P.LACHAUD (Lachaud, 2006)<sup>xi</sup> soulève que l'un des défis majeurs de cette partie de l'Afrique transite par la promotion des politiques et stratégies de lutte contre la pauvreté, car l'indice de pauvreté (la proportion des pauvres vivant en dessous de la ligne de pauvreté) ne cesse d'augmenter annuellement de 4 à 10%, même si le taux des inégalités des revenus ne s'est pas modifié.

Un autre fait, aussi important, doit être soulevé et concerne le fait que cette question de pauvreté devient **une question à visage féminin**, puisqu'une grande proportion des femmes africaines est touchée par ce fléau, conséquence d'une occupation des emplois les moins rémunérés, les plus précaires et les plus fragiles.

Dans une étude de la Commission Économique de l'Afrique<sup>xii</sup>, il est cité qu'en Afrique Centrale, la pauvreté touche plus les femmes que les hommes, et cela est expliqué par la marginalisation de celles-ci tant au niveau de l'éducation qu'à l'accès au marché de l'emploi, ce qui complique plus le combat et la lutte contre la pauvreté et ses contours.

Ce tour d'horizon sur l'économie africaine nous a permis de constater la place qu'occupe cette économie par rapport aux autres économies, et a soulevé les points suivants :

- 1) De bonnes performances macro-économiques ont été réalisées depuis la phase de transition économique entamée à partir des réformes, après un long passage à vide et le vécu des situations frôlant la catastrophe pour certains pays.
- 2) Une disponibilité très affichée des décideurs économiques, au niveau local, pour respecter l'application des différentes recommandations et directives des institutions financières et économiques internationales.

3) Une adoption des méthodes plus appropriées et recommandées pour atténuer les effets des chocs externes et diminuer des impacts nuisibles, selon les moyens disponibles et les politiques élaborées.

L'exemple de la crise financière internationale a montré que les pays africains ont été, certes, touché par celle-ci (mais pas de la même ampleur que les économies occidentales), mais les dégâts prévus ont été moindres pour un continent jugé à la traîne et souffrant de retard économique.

4) La mise en place des mécanismes plus adaptées au contexte vécu afin d'aboutir à une relance économique à long terme, en tenant compte des nouvelles orientations, comme la question du développement durable, de la gouvernance, du rôle des institutions dans l'économie, de l'économie des connaissances et du savoir-faire, la gestion des ressources humaines,...

5) Un regain d'intérêt sur la nécessité de trouver un consensus et un accord global sur les questions d'actualité les plus inquiétantes et relatives à la sécurisation des sentiers de croissance économique de certaines économies, à l'exemple de la pauvreté, des récurrents conflits et disputes armées, de la propagation des différentes maladies, de la précarité, de l'analphabétisme,...., comme cela est le fait du Nouveau Partenariat pour le Développement Economique de l'Afrique (le N.E.P.A.D), pour avenir économique meilleur et prospère pour tous.

6) Un relatif satisfecit global des institutions financières internationales sur les quelques progrès enregistrés par les pays africains, qui semblent de bonne augure pour la poursuite de cette relance, entamée depuis peu, et arriver enfin à éradiquer les différents fléaux existants et difficiles à résoudre en si peu de temps.

Il faut comprendre que les rapports émanant de ces institutions insistent sur la continuité du processus engagé par ces pays, sans aucune complaisance ni favoritisme, afin d'accélérer les réformes et instaurer une discipline économique à méditer pour l'ensemble des pays concernés, sans aucune distinction.

Cet état des lieux indique, clairement, que le chemin pour une croissance économique durable et soutenable est encore long pour la majorité des pays africains, car il s'agit plus juste de retrouver un sentier de croissance, mais bien de mettre en place des bases solides pour réussir une insertion et intégration à l'économie mondiale, sans trop de heurts ni de complications additionnelles.

La mondialisation exige une économie compétitive, sûr d'elle-même, et résolument tournée vers une libéralisation des marchés, ce

qui peut sembler impensable et inimaginable pour le continent africain (du moins à l'heure actuelle), mais les exemples des pays émergents (le Brésil, La Russie, L'Inde, La Chine, et autres) incitent à l'idée que les miracles économiques peuvent exister, à condition de constituer un environnement favorable pour un développement économique de longue haleine et débarrassé des contraintes et des freins éventuels.

### **III. Quelle stratégie d'intégration envisagée pour le continent africain ?**

Ce survol de l'économie africaine s'avère, ainsi, très essentielle pour comprendre le type de stratégies d'intégration que ces pays doivent adopter et tracer, en tenant compte que, désormais, la mondialisation exige plus de rigueur économique et beaucoup d'efforts dans la poursuite des réformes, précisément pour les pays qui accusent un retard économique.

Il faut savoir que des accords régionaux, qui constituent une étape fondamentale dans le processus d'intégration, ne sont que le résultat d'un processus de négociations âpre et long, et qui met l'accent sur une éventualité des concessions réciproques selon la force de chaque partie.

Selon P.HUGON (Hugon, 2002)<sup>xiii</sup>, on peut lire que « les arrangements régionaux réduisent les incertitudes en étant stabilisateurs et en permettant les anticipations des agents...et peuvent créer une crédibilité favorable à l'attractivité des capitaux ». Cela renseigne, on ne peut être plus clair, que les démarches de mise en œuvre des accords régionaux sont fondées sur la présence en force des économies capables de se confronter aux conditions de l'économie internationale.

Selon le rapport de la Banque Mondiale<sup>xiv</sup>, le continent africain a connu une expansion économique parfaitement soutenue et maîtrisée, malgré les embûches précédemment signalées, puisque le taux de croissance du P.I.B s'est établi, durant la période 2001/2008, à près de 6%, en plus d'un doublement de l'encours des investissements directs étrangers entre 2003 et 2007.

Hélas, les dernières perturbations économiques et financières mondiales ont, sévèrement, ralenti cette tendance et dynamique de croissance, et font ressurgir le spectre des fléaux économiques que les gouvernements africains ont, à peine, entamé de les résoudre, pour se conformer aux objectifs fixés dans le cadre du troisième millénaire (les O.M .D).

---

Dans cette logique, J.BLANKE, X.SALA et I.MARTIN (Blanké, Sala et Martin, 2009)<sup>xv</sup> expliquent que la baisse des cours des matières premières sur les marchés internationaux a constitué une menace réelle sur la croissance économique, ce qui a influé négativement sur les termes d'échange (valeur des exportations domestiques/valeur des exportations étrangères), ainsi que sur les capacités de renforcement et acquisitions des parts du marché des prétendants au niveau des pays africains, à l'instar de la Tunisie, l'Égypte, l'Afrique du Sud, Maurice, et à un degré moindre, le Nigéria.

En se basant sur le critère du G.C.I (Global Competitiveness Index), les concepteurs de celui-ci ont tablé sur l'utilisation de 12 piliers pour une meilleure représentation de la question de la compétitivité et éviter, ainsi, les analyses subjectives et artificielles, surtout qu'il s'agit d'un continent qu'il faut prendre avec beaucoup de prudence et de sérieux dans cette problématique de l'intégration économique ici développée, et arriver à des conclusions plus pertinentes et conséquentes.

Les douze piliers retenus sont : a) institutions b) Infrastructures c) stabilité macro-économique d) santé et enseignement primaire e) enseignement supérieur et formation f) efficacité des marchés des produits g) efficacité du marché de travail h) Sophistication des marchés financiers i) Ouverture à la technologie j) taille du marché k) sophistication des entreprises l) Innovation.

A travers cette étude, il a été constaté que l'Afrique du Nord et l'Afrique sub-saharienne sont devancés par l'Asie du Sud-Est, mais ils devançant, par contre, les pays de l'Amérique latine.

Ainsi, la Tunisie, l'Afrique du Sud, Maurice et le Botswana sortent, légèrement, du lot et se distinguent comme les économies les plus compétitives et les plus prometteuses à l'échelle internationale.

A titre de citation, la Tunisie est classée à la 36<sup>ème</sup> place concernant le G.C.I, l'Afrique du Sud à la 45<sup>ème</sup>, le Botswana à la 56<sup>ème</sup>, Maurice à la 57<sup>ème</sup> place et le Maroc à la 73<sup>ème</sup> place, parmi les économies africaines recensées dans l'analyse.

Le tableau suivant nous sert d'indicateur sur l'évolution globale de l'indice de compétitivité économique de certains pays africains, entre 2004 et 2008 :

<b>Pays</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<b>Afrique du Sud</b>	4,1	4,4	4,5	4,4	4,4
<b>Algérie</b>	3,7	3,8	3,9	3,9	3,9
<b>Botswana</b>	3,7	4	4,1	4	4,2
<b>Egypte</b>	4	3,9	4	4	4
<b>Ethiopie</b>	2,9	3	3,3	3,3	3,4
<b>Gambie</b>	3,5	3,2	3,5	3,6	3,9
<b>Kenya</b>	3,4	3,4	3,7	3,6	3,9
<b>Mali</b>	3,1	3,1	3,3	3,3	3,4
<b>Maroc</b>	4	3,9	4,1	4,1	4,1
<b>Maurice</b>	3,9	3,9	4,2	4,2	4,2
<b>Nigéria</b>	3,5	3,7	3,6	3,7	3,8
<b>Tanzanie</b>	3,2	3,3	3,6	3,6	3,5
<b>Tunisie</b>	4,3	4,4	4,6	4,6	4,6
<b>Zimbabwe</b>	2,9	3	3,3	2,9	2,9
<b>Moyenne Afrique</b>	3,5	3,5	3,7	3,7	3,7

Source : Rapport sur la compétitivité de l'Afrique, 2008.

Ce tableau ne fait que confirmer les propos précédents concernant les pays cités, et les explications fournies pour cela tournent autour des facteurs suivants :

1. L'efficacité du marché de travail.
2. L'efficacité du marché des produits
3. Institutions
4. Sophistication des entreprises
5. Enseignement supérieur et formation

Par contre, les résultats mitigés et peu éloquentes de la majorité des pays africains, s'agissant de la compétitivité, dans le contexte d'une intégration à l'économie mondiale, trouvent leur explication à travers les points suivants :

- 1) La qualité des ressources humaines.
- 2) Une faible capacité d'innovation.
- 3) Une instabilité politique et sécuritaire.
- 4) Un manque de performance du système financier et bancaire.
- 5) Le retard accumulé dans le processus de développement économique.
- 6) La longévité des problèmes et les difficultés rencontrées pour leur résolution.



---

Les principales communautés économiques régionales en Afrique sont :

- a) Union du Maghreb Arabe, fondé en 1989 et regroupe les pays suivants : Algérie, Tunisie, Maroc, Mauritanie et Lybie.
- b) Marché Commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique centrale, fondé en 1994 et regroupe les pays suivants : Angola, Egypte, Kenya, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, Rwanda, Zambie et autres.
- c) Communauté des Etats sahélo-sahariens, créé en 1998 et regroupe les Etats suivants : Bénin, Côte-d'Ivoire, Gambie, Mali, Maroc, Niger, Tchad, Togo, Tunisie,...
- d) Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, fondée en 2007 et regroupe les nations suivantes : Cameroun, Gabon, Guinée équatoriale, Congo, Sao Tomé,...
- e) Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, fondée en 1993, et regroupe les Etats suivants : Burkina-Faso, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Mali,...
- f) Autorité gouvernementale pour le développement, fondée en 1996, et regroupe les pays suivants : Djibouti, Ethiopie, Somalie, Soudan, Erythrée, Kenya et Ouganda.
- g) Communauté de développement de l'Afrique australe, fondée en 2000, et regroupe les nations suivantes : Afrique du Sud, Lesotho, Maurice, Mozambique, Namibie et autres.
- h) Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, fondée en 1999, et regroupe les pays suivants : Cameroun, Gabon, Congo, Tchad, Guinée équatoriale,...
- i) Communauté de l'Afrique de l'est, fondée en 2000, et composé des pays suivants : Burundi, Kenya, Ouganda, Tanzanie et Rwanda.
- j) Union douanière d'Afrique Australe, créé en 2004, et composé des nations suivantes : Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland.
- k) Union économique et monétaire Ouest-africaine, fondée en 1994, et regroupe les pays suivants : Bénin, Burkina-Faso, Côte-d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Sénégal et autres.

Il faut signaler que la part du commerce inter-africain, malgré la multitude des regroupements économiques et les accords de coopération et d'entraides économiques entre certains pays, demeure

parfois insignifiant, à l'exemple des pays du Maghreb, où l'on enregistre une part des échanges ne dépassant pas les 3% entre ces pays, alors que cette part atteint près de 70% avec l'Union européenne, notamment pour les trois pays : l'Algérie, le Maroc et la Tunisie.

Cela est probablement expliqué par :

- 1) Absence de complémentarité entre les partenaires régionaux.
- 2) Problèmes de mise en œuvre des initiatives de coopération, plus précisément, l'absence du secteur privé.
- 3) Un environnement global défavorable aux exportations entre les partenaires africains.

### **A) Intégration commerciale**

Malgré l'existence des regroupements et communautés économiques et les multiples initiatives visant à libéraliser et promouvoir les échanges commerciaux, il faut avouer que le continent africain ne participe pas trop à l'essor et croissance du commerce international.

Ainsi, la part des exportations africaines a chuté de 7,5% dans les années 1950 à 3% au courant de l'année 2007, du fait de plusieurs obstacles liés particulièrement la spécialisation de la production et les entraves protectionnistes des pays industrialisés.

Ceci dit, le cadre de facilitation des échanges, mis en place par certains organismes du commerce, et le degré d'ouverture commercial entrepris à l'échelle mondiale, peuvent se contribuer à faciliter l'intégration de ce continent, car cela permettra de réduire les coûts de transaction des échanges et mettre en place des dispositions spéciales en faveur de certain pays africains, mais cela requiert un ensemble de mesures :

- 1) Révision des obstacles tarifaires et non tarifaires.
- 2) Etude de la propension du commerce international.
- 3) L'efficacité de l'administration des douanes.
- 4) L'efficacité et allègement des procédures d'import-export.
- 5) La transparence de l'administration au niveau des frontières.
- 6) La disponibilité et qualité de l'infrastructure du transport.
- 7) Aussi, la disponibilité et qualité des services du transport.
- 8) L'implication efficace des Technologies de l'Information et Communication.
- 9) La mise en place d'un environnement réglementaire juridique approprié.
- 10) La mise en place d'un climat des affaires.

11) Restauration des mesures de sécurité et garanties pour les opérateurs étrangers et nationaux.

Il faut, aussi, signaler que cette stratégie d'intégration commerciale ne peut être accomplie et achevée si l'on ignore la problématique de la faiblesse des échanges commerciaux entre les pays africains eux-mêmes, comme cela fut discuté précédemment, que la Banque Mondiale tente d'expliquer à travers les trois raisons suivantes :

- a. Les facteurs structurels.
- b. Les imperfections des marchés.
- c. Les distorsions et inadaptation des politiques.

La place de l'Afrique dans les échanges commerciaux mondiaux reflète bien l'urgence de rechercher les solutions pour un développement de ces échanges, tenant compte des effets positifs que cela peut procurer pour l'ensemble de la région, ainsi que la réussite de l'idée d'intégration économique.

L'intégration commerciale fut largement analysée par certaines théories pour prétendre à mettre en place pour le cas africain, à travers l'expérience du N.E.P.A.D, lancé en 2001, pour favoriser un déclin dans les échanges inter-africains, et par ricochet, une plus grande participation dans le concert du commerce international, étant donné que le commerce mondial s'est avéré déterminant dans les questions de développement économique.

Certes, la relance du commerce régional exige un ensemble de procédures et mesures, et peut même devenir coûteux pour certains pays, mais le feedback sera plus avantageux, car mondialisation oblige.

A cet effet, plusieurs recommandations sont proposées :

- A. L'abandon de l'idée de restaurer de nouvelles barrières protectionnistes et continuer le processus de libéralisation des échanges, des politiques concernées et des marchés.
- B. La poursuite et le renforcement des démarches et efforts pour moderniser et réformer la douane, principal acteur dans la question du commerce frontalier.
- C. Amélioration des infrastructures et institutions jouant un rôle dans la promotion des échanges commerciaux.

D'autant plus que P.HUGON (Hugon, 2003)<sup>xvi</sup>s'est inquiété du fait que les échanges entre les pays africains ont plutôt régressé et semblent très limités, ce qui risque de perturber et remettre en cause les appréciables résultats macro-économiques enregistrés récemment,

---

déjà fragilisés par les récentes retombées de la crise financière internationale.

On sait que les accords commerciaux régionaux sont une caractéristique de l'Afrique depuis le premier accord signé en 1910, ce qui fait qu'il existe, actuellement, un nombre impressionnant d'unités et communautés économiques qui, grâce à leur vitesse d'intégration, peuvent constituer un stimulant pour accélérer ce processus d'intégration commerciale, en premier lieu, et pourquoi pas une intégration économique.

Les opportunités naissantes de la mondialisation (facilitation des échanges, suppression des barrières et obstacles tarifaires, la mise en place des cadres réglementaires et institutionnels plus favorables à l'attractivité des capitaux et des investissements, les appuis et soutiens répétés de la communauté internationale, notamment la question des aides publiques dont l'Afrique a énormément bénéficié, ...), peuvent largement contribuer à mieux canaliser et simplifier l'idée de l'intégration commerciale, du moment que les pays africains s'efforcent à élaborer des stratégies et politiques, plus consistantes, sécurisantes et appropriées, pour les partenaires étrangers et toute la communauté internationale.

A titre d'information, il existe un projet de création d'un marché commun africain d'ici 2023, ce qui laisse largement le temps pour les pays africains, précisément ceux qui accusent un retard considérable dans la croissance économique, et augurent un meilleur avenir pour ce continent.

On peut citer, à titre de facteurs déterminants dans l'intégration commerciale, les négociations au titre des accords de partenariat économique (notamment avec l'Union européenne), le cycle de négociations de Doha (dans le cadre de l'O.M.C), la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique (partenariat avec les U.S.A), ainsi que l'apparition de la Chine comme partenaire jugé très sérieux pour cette question d'intégration.

Ainsi, le regain d'intérêt de la Chine pour ce continent peut confirmer cette dynamique et tendance, des pays africains, pour prouver leurs bonnes intentions pour intégrer le marché international, car selon G.MILLS (Mills, 2008)<sup>xvii</sup>, le continent africain est un continent plus tourné vers un renforcement commercial au niveau de la sphère économique mondiale, tentant de reprendre une part du commerce international et confirmant une capacité de jouer un rôle prépondérant dans ce circuit.

---

## **B) Intégration financière**

Les récentes discussions et débats ont convergé vers la confirmation que la mobilité internationale du capital a très fortement augmenté au cours des 25 dernières années, principalement par le fait, aussi, des démantèlements et suppressions des barrières et différentes entraves à ce type de mouvement, ce qui a développé un mouvement extraordinaire d'intégration financière internationale, à travers les trois formes/

- ❖ Une intégration des marchés monétaires.
- ❖ Une intégration des marchés des changes.
- ❖ Une intégration des marchés des actions.

Selon E.GIRARDIN (Girardin, 2001)<sup>xviii</sup>, on peut lire que « la forte intégration des marchés des capitaux (marchés des changes, marchés boursiers et marchés obligataires) contribue à rendre synchrones les fluctuations des prix des actifs financiers, observées dans les différents pays ».

Concernant le secteur financier en Afrique, une étude effectuée par T.BECK, M.FOCHS et M.UY<sup>xix</sup> relève que le système financier, dans ce continent, et malgré sa profondeur et ses diversités, a gagné en profondeur, en efficacité et en stabilité, excepté quelques économies subsahariennes qui souffrent de très graves dysfonctionnements à ce niveau.

On a pu voir que ce système fut capable de résister aux conséquences très fâcheuses de la crise financière internationale (qui a quand même ébranlé les plus puissantes banques internationales), du fait que la plupart des banques africaines demeure, faiblement, interconnecté au système financier mondial, dominé comme on le sait, par les économies libérales les plus intégrées sur le plan financier et bancaire.

Certes, nos propos doivent être traités avec la plus grande prudence, vu le contexte mondial et le degré d'évolution de la finance internationale, et le fait que les banques africaines, si elles se sont manifestées par une incidence très mineure de cette crise, se distinguent par une faible taille, un rayon d'action très limité, un faible taux de pénétration et un ratio des engagements très inférieur à la moyenne mondiale.

Par contre et ce qui est très frappant, l'analyse du système financier africain révèle une parfaite gestion et organisation des opérations financières à l'échelle domestique, qui montre que la faiblesse se trouve plus du côté de l'affrontement avec les banques

étrangères, entendons-nous par là, les banques européennes, américaines, japonaises, et autres, alors qu'au niveau interne, la plupart des banques se sentent capables de gérer d'une manière efficace et rentable, malgré les risques encourus et les éventuels dérapages et dysfonctionnements (comme cela est le cas souvent d'une gestion bancaire).

Là aussi, le continent africain se manifeste par une faible intégration bancaire entre les pays, même se trouvant à des distances courtes et faisant partie des mêmes communautés, comme c'est le cas de l'Afrique du Nord, où les banques étrangères supplantent les banques voisines, comme c'est le cas pour l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, ce qui reste paradoxal (vu les différents liens qui existent), mais très compréhensible sur le plan économique et financier.

Selon les auteurs de cette analyse, la faiblesse du système financier africain réside plus dans la quasi-absence des marchés boursiers au niveau international, puisqu'il a été observé qu'un tiers des pays de ce continent dispose des places boursières et peuvent prétendre à une intégration financière internationale au moindre coût.

Etudiant cette question d'intégration financière, les flux financiers dégagés par les investissements au niveau de la région africaine indiquent une faible intégration, du moment que la plupart des économies africaines (de toutes les régions concernées) préfèrent les investissements venus de l'extérieur, que ce soit avec les européens où les américains, et maintenant les chinois.

Ainsi, l'investissement direct inter-africain était estimé à seulement à deux milliards de \$ par an, soit quelque 13% du total des investissements mondiaux au cours de la période 2002/2004, alors que les investissements entre les pays constituant l'Asie du Sud-Est (l'A.S.E.A.N) représentent une moyenne de 30%, de même que près de 80% des investissements étrangers en Afrique proviennent des économies développées contre 20% des pays en développement.

Ceci dit, la question de l'intégration financière peut sembler, à priori, difficile, complexe et compliquée, au vu de l'étroitesse du système financier africain, mais la mise en place des facilitations au niveau international (comme ce fut le cas pour le commerce), les contributions louables et actives des institutions financières internationales (par le biais du F.M.I), la parfaite compréhensibilité des donneurs et bailleurs étrangers concernant la situation économique de l'Afrique, et les sentiments favorables, récoltés à travers le monde, de replacer ce continent sur une dynamique ascendante et progressive vers la croissance économique, sans

occulter les dispositions des décideurs financiers locaux vers une approche plus intégrative, constituent autant d'atouts et de potentialités pour réussir cette intégration.

A cet effet, un autre rapport<sup>xx</sup>, il est cité : « Africa has become an innovative continent where new technologies help to generate business and overcome market obstacles. The region is the world leader in telebanking and telebusiness. Reforms have reduced public debt, lowered inflation and improved the business environment ».

Ainsi, l'idée de l'intégration financière peut se confiner à résoudre le conflit entre l'économie réelle (fluctuation des prix des produits exportables) et l'économie financière (flux des capitaux in-out), et aussi tenter de tirer profit de l'accroissement des entrées des capitaux afin de mieux les canaliser vers des projets plus prometteurs et capables de hisser le niveau du système financier actuel selon les directives internationales.

L'entrée sur le marché africain, de plus en plus des banques étrangères, semble confirmer que ce continent s'engage, sûrement, vers un élargissement de ce système et son adaptation au contexte international, tout en évitant une autre recrudescence des risques et des conflits qui peuvent tout remettre en cause, à commencer par le processus d'intégration, chèrement défendu et protégé, pour pouvoir s'engager vers un autre plus consistant, à savoir le processus de croissance économique, qui ne sera pas du tout facile, au vu des dernières perturbations et soubresauts de l'économie internationale.

### **C) L'intégration technologique**

Les nouvelles technologies sont de plus en plus présentées comme des outils les plus recommandés dans le cas d'une thématique sur la croissance économique, malgré leur coût élevé et les difficultés de mise en place, où on observe un débat plus intense sur la place des économies de savoir et de la connaissance, ou ce qu'on appelle « l'économie numérique ».

Les économies africaines ne restent pas indifférentes à cela et emploient toutes les démarches pour en profiter et exploiter, efficacement, ces nouveaux facteurs de production afin de se mettre au même niveau que les autres régions, et plus important encore, la mondialisation recommande une complète refonte des systèmes.

Cependant, il faut admettre que la dépendance technologique de l'Afrique constitue un sérieux défi qu'il faut relever, car la plupart

---

des pays africains sont encore des nets consommateurs en matière du savoir, connaissances, sciences et technologies.

Un bref aperçu sur la recherche scientifique en Afrique révèle que ces pays n'ont pas encore atteint le seuil requis, à savoir 230 chercheurs par million d'habitants, et même que les laboratoires de recherches existantes sont constitués jusqu'à 60% d'étrangers.

Les priorités accordées à la lutte contre les problèmes économiques répétitifs et récurrents (pauvreté, dette extérieure, maladies, conflits, exclusion sociale,...) ont occulté et différé l'intérêt à la recherche scientifique, ce qui a créé une hémorragie de fuite des compétences et du savoir-faire vers d'autres lieux plus favorables (en termes de rémunération, conditions de travail, et valorisation des recherches), et engendré, forcément, des conséquences très fâcheuses et désolantes sur le plan des capacités technologiques sur l'ensemble des pays africains.

Dans l'état actuel des choses, le continent africain s'intéresse plus à une coopération technologique inter-africaine, qui pourra promouvoir le développement souhaité et permettre une compétitivité entre ces pays, dans un objectif de participation aux échanges internationaux et relever le défi technologique qui s'impose.

Dans ce sens, le recours à cette intégration technologique est recommandé pour les raisons suivantes :

- 1) Adoption des mesures d'attractivité des capitaux et investissements des pays les plus avancés sur le plan économique et financier.
- 2) Le développement du capital humain pour certain pays africains.
- 3) Profiter des expériences concernant les infrastructures technologiques disponibles.
- 4) Bénéficier d'un appui (régional ou international) sur les questions de la technologie.
- 5) Initiation aux nouvelles techniques développées dans le domaine de la production et les services.
- 6) Comblent le retard fort contraignant des pays africains dans ce domaine précis.

Conscients du fait que les T.I.C s'impliquent davantage dans le renforcement de la suprématie des pays industrialisés et émergents, l'Afrique développe de multiples démarches pour récolter le



maximum de contribution et d'implication des institutions technologiques au niveau international.

A titre d'argument, cette région enregistre, non seulement, un retard dans ce domaine, mais aussi un retard dans la course vers le développement scientifique et technologique, si l'on juge par la part de ce domaine dans le produit intérieur brut, à l'exemple de l'Afrique sub-saharienne qui ne consacre que 0,4% de son P.I.B pour la recherche scientifique et le développement technologique.

Ainsi, le constat établi prouve les difficultés et les entraves qui freinent les innovations technologiques, pour des raisons multiples, à l'instar des facteurs économiques, structurels, financiers, institutionnels,..., ce qui a créé une faible modernisation des systèmes technologiques.

Conscient de ce fait, l'intégration des pays africains, dans le domaine technologique, fait appel aux axes stratégiques suivants :

- a. Le renforcement des capacités disponibles et créatives.
- b. Amélioration et intéressement des compétences humaines.
- c. Mobilisation des compétences humaines.
- d. Adoption des politiques en faveur des domaines scientifiques et technologiques, plus appropriées et conformes aux objectifs tracés.

Tirant profit des conséquences que cela procurent, le secteur privé en Afrique s'implique davantage dans ce secteur pour permettre l'expansion des nouvelles technologies dans ce continent, à l'exemple des investissements qui ont passé de 6.000 millions de \$ en 2000 à 14.000 millions en 2007, ce qui représente, en moyenne, 1,3% du P.I.B de l'Afrique.

En valeur absolue, l'Afrique a bénéficié de **11,5 milliards \$ entre 2004 et 2007**, derrière les pays de l'O.C.D.E et l'Asie Centrale (19 milliards\$), l'Amérique Latine et les Caraïbes (13,3 milliards\$), mais juste devant l'Asie du Sud (10,8milliards\$), dans le cadre du renforcement de l'accès aux nouvelles technologies et amélioration des taux de pénétration de l'internet et les services du téléphone fixe et mobile.

Ainsi, le processus de l'intégration technologique en Afrique peut se targuer d'une bonne disponibilité, au vu de quelques secteurs concernés, à l'image de celui des télécommunication, où malgré la crise financière internationale, celui-ci a séduit les investisseurs

(étrangers et nationaux), à l'exemple de MTN, ORASCOM, ZAIN, ORANGE, VODAFONE et autres, qui ont décidé de s'investir dans quelques pays africains qui affichent de bonnes prédispositions, et qui augurent d'un meilleur avenir pour un tel secteur.

La démarche vers une intégration technologique, concernant l'Afrique, se situe selon deux options :

- a) Au niveau des intentions déclarées des décideurs économiques des pays concernés.
- b) Au niveau des évolutions des marchés de technologie et le savoir à l'échelle internationale.

Les nouvelles technologies ont un prix à payer pour leur acquisition, ce qui laisse le choix pour les pays africains d'opter pour une comparaison entre les coûts à supporter et les avantages à en tirer, pour garantir l'idée d'intégration technologique au niveau africain.

### **CONCLUSION :**

La question de l'intégration de l'économie africaine semble se confirmer et se renforcer, du moment que la mondialisation de l'économie se dessine par une forte compétitivité économique et un ancrage financier et monétaire, plus adapté selon les préceptes d'une économie libérale, plus exigeante en termes de résultats économiques.

Selon E.HARSCH (Harsch, 2002)<sup>xxi</sup>, le continent africain ne doit pas se contenter, uniquement, d'une stratégie de coopération avec les partenaires non-africains, mais insister plus sur les intégrations régionales et inter-africaines, car cette dernière offre quelques avantages comme :

1. Offrir plus de possibilités aux agents économiques locaux, dans le cadre d'un élargissement des marchés régionaux.
2. Forte probabilité de réduction et diminution de certains coûts (coûts de transport, de communication, des systèmes d'approvisionnement,...).
3. Forte implication dans les opérations d'attractivité des investissements et des capitaux.
4. Un consensus global sur des méthodes et stratégies communes pour l'éradication et résolution des problèmes économiques existants.
5. Complémentarité et coordination dans les actions pour la mise en place des véritables mécanismes de l'intégration économique.

---

Il faut dire que le bilan de l'intégration de l'Afrique est bien mitigé et très peu réjouissant, au vu des faibles taux des échanges commerciaux régionaux et intra-régionaux, ainsi que par d'autres observations, à l'exemple de :

1. Les obstacles politiques qui nuisent et parasitent les démarches entreprises pour une pleine intégration économique ;
2. Les failles et défaillances de certaines économies nationales.
3. L'inefficacité des entreprises africaines et leur faible taux de pénétration au niveau des marchés mondiaux.
4. Les multiples lacunes et incohérences dans la mise en œuvre du système réglementaire et juridique.
5. Absence des dispositions en faveur de l'encouragement de l'intégration, à l'exemple de la libre circulation des capitaux, des biens et services, des droits d'établissement, des personnes,...
6. Le manque de confiance (apparent et généralisé) entre les Etats pour mener à bien la concrétisation des intérêts réciproques.
7. Aussi, l'absence de concertation et coordination entre les différents opérateurs économiques dans la région d'Afrique.

Ceci dit, les points communs (qui reflètent aussi les lacunes et faiblesses à revoir) se considèrent, aussi, comme des paramètres de stimulation pour le renforcement de l'intégration régionale de l'Afrique, d'autant plus que les expériences retenues au niveau international (l'Union Européenne, l'ASEAN, le MERCOSUR, l'AELE, et d'autres) incitent à une nécessité **d'un partenariat économique pour assurer une probable insertion et intégration économique.**

Certes, les initiatives élaborées et mises en application, dans le cadre régional, par certains pays (selon la communauté à laquelle on appartient) sont à féliciter et encouragée, mais cela n'a pas fait beaucoup pour améliorer la situation économique des pays initiateurs, ni même assurer une croissance durable et soutenable.

Les propos de P.HUGON (Hugon, 2003), concernant cette question de l'intégration économique pour ce continent, peuvent être résumés en suivant sa déclaration que « l'intégration régionale et économique est un processus qui conduit à un plus grand degré de concentration entre les acteurs, d'interconnexion entre les unités et de diversification des activités conduisant à une relative irréversibilité ».

Encore une fois, le retard accumulé de développement économique de l'Afrique, beaucoup plus occupé par la restauration d'une autre

image de ce continent, a laissé, par contre, énormément de séquelles et un lourd héritage à supporter, dans un laps de temps très court, mais cela semble, selon les responsables africains, plus comme un atout et une opportunité pour mieux discuter et échanger des points de vue, et peut-être aboutir à une véritable coopération régionale (comme c'est le cas avec le NEPAD), conscients du fait que les défis de la mondialisation et globalisation sont trop nombreux pour être affrontés d'une manière isolée, d'où l'urgence de l'intégration économique à travers :

- A. Création d'un marché commun pour les biens et services.
- B. Création d'un marché commun pour les mouvements des capitaux.
- C. Harmonisation des règles et des mécanismes plus appropriés.

C'est bien connu que la mondialisation est une question d'intérêts et de gains conçu par l'intermédiaire des unions particulières, ce qui peut constituer une piste et une réflexion sérieuse pour les pays du continent africain, et peut-être parmi celles-ci, l'idée de l'intégration économique.

### **BIBLIOGRAPHIE**

#### **1) OUVRAGES**

- 1) B.BALASSA, « *The theory of economic integration* », Irwin, Homewood, 1961.
- 2) C.A.MICHALET, « *la séduction des Nations* », Economica, Paris, 2001.
- 3) C.DEBLOCK, « *Régionalisme économique et Mondialisation : que nous apprennent les théories ?* », C.E.I.M, Université de Québec, Octobre 2005.
- 4) Commissariat Générale au Plan, « *l'intégration régionale* », Ouvertures Economiques, de Boeck, Université, 2001.
- 5) F.CELIMENE et C.LACOUR, « *l'intégration régionale des espaces* », Economica, Paris, 1997.
- 6) G.KEBADJIAN, « *Les théories de l'économie politique internationale* », le Seuil, Paris, 1999.
- 7) J.P.LACHAUD, « *Croissance économique, pauvreté et inégalités des revenus en Afrique sub-saharienne : Analyse comparative* », Centre Economie de Développement, Université de Bordeaux, année non citée.
- 8) M.DIOUF, « *L'intégration économique en Afrique de l'Ouest* », COAFER, Dakar, Publisud, 1986.
- 9) P.HUGON : a) « *L'économie de l'Afrique* », la Découverte, 3<sup>ème</sup> édition, Paris, 2006.  
b) « *Les économies en développement à l'heure de la régionalisation* », KARTHALA, 2003.

---

10) P.ROBSON, « *Economic integration in Africa* », Allen and Unwin, London, 1998.

2) *ARTICLES et PAPIERS*

- 1) A.CHOUCHANE et A.KAMARA, « *Africa and the financial crisis: An agenda for action* », *Policy briefs on the financial crisis*, N°13, Dakar, 2009.
- 2) E.GIRARDIN, « *l'ampleur réelle de l'intégration financière internationale* », dans « *l'intégration régionale* », commissariat général au plan, de Boeck, 2001.
- 3) E.HARSCH, « *Concrétiser l'intégration africaine* », *revue Afrique Relance*, volume 16, Septembre 2002.
- 4) G.MILLS, « *Partners or Predators : China in Africa* », *revue El-Maghrib el Ifriqi, Institut des Etudes Africaines*, N° spécial, Rabat, 2008.
- 5) J.J.GABAS et P.HUGON, « *Les biens publics internationaux et la coopération internationale* », *L'économie publique*, N°12, 2001.
- 6) M.MACHRAFI, « *L'économie africaine : Performances conjoncturelles et défaillances structurelles* », *revue El-Maghrib el Ifriqi, Institut des Etudes Africaines*, Rabat, 2008.
- 7) P.R.KRUGMAN et A.J.VENABLES, « *Globalization and the inequality of nations* », *Quarterly journal of economics*, N°110, 1995.
- 8) Y.YANG et S.GUPTA, « *Regional trade and Arrangements in Africa: Past performance and the way forward* », *African Development Review*, Volume19, N°3, December 2007.
- 9) Z.QIANG, « *China-Africa relations since the introduction of FOCAC* », *revue El-Maghrib el Ifriqi, Institut des Etudes Africaines*, Rabat, 2008.

3) *AUTRES DOCUMENTS*

- 1) *Rapport sur la compétitivité de l'Afrique*, Commission Economique de l'Afrique et la Banque Africaine de Développement, 2008.
- 2) *Rapport sur le développement économique en Afrique, Renforcer l'intégration économique régionale pour le développement de l'Afrique*, CNUCED, 2009.
- 3) *Différents rapports de la Banque Mondiale sur l'économie africaine.*
- 4) *Différents rapports du Fonds Monétaire International sur l'Afrique.*
- 5) *Etude de l'intégration monétaire et financière en Afrique*, Commission Economique de l'Afrique, 2008

---

<sup>i</sup> Introduction qu'on peut lire dans l'ouvrage de P. Hugon qui sera traité plus tard.

<sup>ii</sup> Analyse réalisée par : J.L.MUCCHIELLI, S.CHEDAR, C.FERNER et T.MAYER, dans l'ouvrage intitulé : « *l'intégration régionale : Une nouvelle voie pour l'organisation de l'économie mondiale ?* », Commissariat général au Plan, Ouvertures économiques, De Boeck université, 2001.

<sup>iii</sup> Etude réalisée par : T.BOUDASSE, T.MONTALIEU et J.M.SIROËN, même ouvrage cité précédemment.

- <sup>iv</sup> B.BALASSA, « The theory of economic integration », Irwin, Homewood, ILLINOIS, 1961.
- <sup>v</sup> C.DEBLOCK, « Régionalisme économique et mondialisation : Que nous apprennent les théories ? », C.E.I.M, Université de Québec, Octobre 2005, page 5 .
- <sup>vi</sup> P.HUGON, « L'Economie de l'Afrique », la Découverte, Paris, 2006.
- <sup>vii</sup> M.MACHRAFI, « l'économie africaine : performances conjoncturelles et défaillances structurelles », Revue Al-Maghrib al-Ifriqi, « l'Afrique en mouvement », Numéro spécial, Rabat, 2008.
- <sup>viii</sup> Y.YANG et S.GUPTA, « Regional trade arrangements in Africa : Past performance and the way forward », African Development Review, Volume 13, N°3, December 2007.
- <sup>ix</sup> M.MACHRAFI, *opcit*, page 249.
- <sup>x</sup> Les huit objectifs sont : 1) Réduire l'extrême pauvreté et la faim 2) Assurer l'éducation pour tous 3) Promouvoir l'égalité pour tous 4) Réduire la mortalité infantile 5) Améliorer la santé maternelle 6) Combattre les maladies 7) Préserver l'environnement 8) Un partenariat pour le développement
- <sup>xi</sup> J.P.LACHAUD, « Croissance économique, pauvreté et inégalités des revenus en Afrique sub-saharienne : Analyse comparative », Centre Economique de développement, Université de Bordeaux, 2006.
- <sup>xii</sup> Etude réalisée par cette commission, intitulée : « Profil de la pauvreté en Afrique Centrale, 2002.
- <sup>xiii</sup> P.HUGON, « Les économies en développement à l'heure de la régionalisation », Editions KARTHALA, Décembre 2002, page 83.
- <sup>xiv</sup> Rapport intitulé « la compétitivité en Afrique », 2008.
- <sup>xv</sup> J.BLANKE, X.SALA et I.MARTIN, « L'analyse de la compétitivité de l'Afrique », cité dans le rapport précédent.
- <sup>xvi</sup> P.HUGON, *opcit*, page 138.
- <sup>xvii</sup> G.MILLS, « Partners or Predators: China in Africa », revue El-Maghrib Ifriqi, 2008, page 44.
- <sup>xviii</sup> E.GIRARDIN, « l'ampleur réelle de l'intégration financière internationale », dans « l'intégration régionale », *opcit*, page 143.
- <sup>xix</sup> Voir rapport sur la compétitivité en Afrique, 2008.
- <sup>xx</sup> Rapport émis par la Banque Africaine de Développement et l'OCDE sur l'Afrique, Mai 2009.
- <sup>xxi</sup> E.HARSCH, « Concrétiser l'intégration africaine », revue Afrique Relance, Volume 16, Septembre 2002.